



# KIWANIS CLUB TAIN - TOURNON

BP 29 07305 TOURNON SUR RHONE CEDEX

[Kiwanis.tain.tournon@gmail.com](mailto:Kiwanis.tain.tournon@gmail.com)

**Ecoles primaires  
Classes Maternelle grande section - CP  
Bassin de vie Tain Tournon**

**Objet : Jeu concours « DESSINE MOI UNE MAISON » sur le thème « MAISON ET EAU »**

Madame, Monsieur,

Chaque année le club Kiwanis de Tain - Tournon organise un Salon de l'Habitat , qui se tient à la salle Rochegude à Tain l'Hermitage, le 1<sup>er</sup> week-end de Mars.  
Cette manifestation aura lieu les 3 et 4 Mars 2018, présentée par l'affiche ci-jointe.

Le Club Kiwanis est une association caritative internationale, dont l'objectif est d'apporter un soutien aux enfants défavorisés et plus généralement à tous les enfants. Notre club, bien connu localement, intervient surtout sous forme de fourniture de matériel ou d'aide indirecte dans le périmètre du bassin de vie local.

Dans cet esprit, nous organisons pour la cinquième année, un jeu concours intitulé «**DESSINE MOI UNE MAISON**» avec cette année le thème « **MAISON ET EAU** » avec les enfants scolarisés dans les établissements situés sur la zone de vie du bassin Tournonais, pour des classes de niveau 2 qui regroupent maternelle grande section et CP. Le dessin retenu permettra de concevoir l'affiche du salon 2019 et une récompense matérielle ira aux trois premières classes de ce concours .  
Exemples de lots décernés :projecteur ,hauts parleurs ,voyages de classe etc ....

Nous souhaiterions la participation des enfants scolarisés dans votre établissement pour concourir à la création de cette affiche.

Pour vous inscrire, il vous suffit d'aller retirer le Pack Kiwanis à la papèterie Bonnet à Tournon ou de renvoyer votre inscription par courrier ou par mail .

En vous remerciant de votre collaboration , de l'enthousiasme et du dynamisme des enseignants et des enfants à ce jeu, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le président  
Bernard Brenier  
[kiwanis.tain.tournon@gmail.com](mailto:kiwanis.tain.tournon@gmail.com)

PJ : Règlement du concours

Notre règle d'or : « fais à autrui ce que tu voudrais qu'il te fasse ».  
*Kiwanis Club de Tain - Tournon - BP 29*  
*07305 - Tournon-sur-Rhône Cedex*  
<http://kiwanis-tain-tournon.fr>



# KIWANIS CLUB TAIN - TOURNON

## REGLEMENT DU JEU - CONCOURS ORGANISE PAR LE CLUB KIWANIS TAIN TOURNON

### « DESSINE MOI UNE MAISON »

#### Art.1 - Organisateurs

Le jeu concours lié au salon de l'habitat « DESSINE MOI UNE MAISON » est organisé par le Club KIWANIS TAIN TOURNON

Il est ouvert à tous les Enfants scolarisés dans les écoles comportant une section maternelle et primaire du bassin de vie de Tain Tournon. Ce concours est ouvert du 10 NOVEMBRE 2017 au 25 Février 2018.

#### Art.2 - Thème et moyens

Le jeu concours « DESSINE MOI UNE MAISON » sollicite l'imagination des enfants pour la création d'un dessin représentatif du Salon de l'habitat qui se déroulera le premier Week-end de Mars 2017. Cette année nous avons retenu le thème « MAISON ET EAU »

Une grande liberté est laissée : réaliste, humoristique, poétique, abstrait etc. avec toutefois l'idée liée au salon de l'habitat et à l'innovation de ce secteur.

Les techniques acceptées : Le support retenu est le Format A4 (21 x 29,7 cm) soit couleurs soit feutres.

Pour ce jeu concours « DESSINE MOI UNE MAISON » le club Kiwanis met à la disposition de chaque classe le matériel nécessaire sous forme de feuilles de dessin, crayons couleur et feutres. Ce **Pack Kiwanis** est à retirer à la papeterie Bonnet, à Tournon sur Rhône, qui enregistrera directement l'inscription de l'école et la classe correspondante au jeu concours. L'inscription à ce jeu concours peut être envoyée par courrier ou par mail : [kiwanis.tain.tournon@gmail.com](mailto:kiwanis.tain.tournon@gmail.com)

Cette création sera collectée par nos soins la **dernière semaine de Février 2018**

#### Art 3 - Limites, obligations et fonctionnement

1. Chaque création - dessin doit avoir un auteur et une classe clairement identifiés. Le nom de l'école doit être inscrite au dos du dessin.
2. Le jury nommé pour ce concours se réserve le droit de retirer une création - dessin si celle-ci porte atteinte à la dignité et au respect d'autrui.
3. Les classes retenues pour ce jeu concours correspondent au niveau 2 qui regroupe maternelle grande section et CP.
4. Les participants mineurs devront obtenir l'autorisation d'un parent ou tuteur pour la diffusion du dessin retenu avant la mise en forme de l'affiche. Les organisateurs se réservent le droit de demander cette autorisation avant publication et de disqualifier tout participant en l'absence de justification de cette autorisation.

#### Art. 4 - Date limite de réalisation

Le 25 Février 2018

#### Art. 6 - Publication des résultats, remise des prix

Les dessins seront exposés lors du Salon qui se déroulera le 3 et 4 Mars 2018 à la Salle Rohegude à Tain l'Hermitage et le palmarès sera connu le 4 Mars 2018 à l'issue du Salon, à 17h  
Selon la quantité de dessins présentés une présélection peut être faite par le jury.

Notre règle d'or : « fais à autrui ce que tu voudrais qu'il te fasse ».

*Kiwanis Club de Tain - Tournon - BP 29*

*07305 - Tournon-sur-Rhône Cedex*

<http://kiwanis-tain-tournon.fr>



# KIWANIS CLUB TAIN - TOURNON

## **Art. 7 - Dotation**

- Communication dans la presse locale pour la classe vainqueur
- Attribution d'une récompense matérielle à la classe dont le dessin aura été retenu pour la création de l'affiche

## **Art. 8 - Droits à l'image - abandon des droits**

- Les participants garantissent sur l'honneur qu'ils sont les créateurs du dessin et donc des droits d'auteur des créations proposées au jury et qu'ils en autorisent la reproduction sous forme d'une affiche destinée au salon de l'habitat ou toute communication afférente.
- Chaque participant s'engage à ce que la création envoyée n'ait pas fait l'objet de publication au préalable.

## **Art. 9 - Composition du jury**

Le jury sera souverain et pourra jusqu'à la décision officielle apporter toutes modifications au résultat de la délibération. Le Jury sera composé d'artisans présents au Salon de l'Habitat et si possible d'élus à la culture des communes.

## **Art. 10 - Informations des gagnants et remise des lots**

Les organisateurs ne sauraient être pour responsables au cas où la remise des dessins d'un participant ne lui parviendrait pas pour quelque raison que ce soit.

## **Art. 11 - Publicité et promotion du gagnant**

Du seul fait de l'acceptation de leurs prix, les gagnants autorisent les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms et leurs créations sans limitation d'espace ou de temps, et sans que cette utilisation ne puisse ouvrir d'autres droits que les prix gagnés.

## **Art. 15 - Dépôt de règlement**

Le présent règlement est déposé à l'office Notarial Cheval - Gaillard

## **Art. 16 - Attribution de compétence**

Les parties admettent sans réserve que le simple fait de participer au concours les soumet obligatoirement à l'acceptation du présent règlement et aux lois françaises, notamment pour tout litige qui viendrait à naître du fait du concours objet des présentes ou qui serait directement ou indirectement lié à celui-ci, sans préjudice des éventuelles règles de conflit de lois pouvant exister.

Les participants sont donc soumis à la réglementation Française applicable aux jeux et Concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable relèvera des tribunaux compétents de Privas et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.

Les parents des enfants et les professeurs sont invités au salon.

Fait à Tournon sur Rhône le 1<sup>er</sup> Novembre 2017.